

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

DAEU · Diplôme d'accès aux études universitaires

DAEU · Diplôme d'accès aux études universitaires option B



Durée
1 an



Composante
Université
de Caen
Normandie



Etablissement(s)
Université
de Caen
Normandie

Présentation

Présentation Présentation générale

Le DAEU est un diplôme national équivalent au baccalauréat, qui offre de nouvelles perspectives professionnelles à ceux qui ont quitté le système scolaire sans le BAC. L'obtention du DAEU atteste d'un bon niveau de culture générale, permet d'acquérir un diplôme de niveau IV pour accéder à des études supérieures ou pour passer des concours administratifs.

Principaux enseignements

2 modules obligatoires

Français (techniques d'argumentation et de résumé de texte, les sujets de réflexion abordés concernent divers aspects du monde moderne et de la culture). Mathématiques

1 module complémentaire

Compétences numériques

2 modules optionnels à choisir obligatoirement parmi les 3 matières suivantes : Chimie / Physique / Sciences de la nature et de la vie.

Admission

Conditions d'accès

Admission - Inscription Conditions d'accès en première année du diplôme

Satisfaire à l'une des conditions suivantes :

être agé(e) de 24 ans au moins au 1er octobre de l'année de l'examen être agé(e) de 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de l'examen et justifier à la même date de deux années d'activité professionnelle salariée ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale. Conditions particulières

Extrait de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires :

Art. 2. - Sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

avoir 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale avoir 24 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Pour l'inscription à l'université sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante :

le service national ; toute période consacrée à l'éducation d'un enfant ; l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi ; la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification ; l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée.

Les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen. S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats handicapés, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

Infos pratiques

En savoir plus

<https://uniform.unicaen.fr/catalogue/formation/autres/5292-diplome-d-acces-aux-etudes-universitaires-option-b-caen?s=&r=>